

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à compter du 06 février 2026

Article 1 – Cadre d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client.

Le terme « Prestataire » désigne *La Terre en tête*, dont le siège social est situé au 117 chemin René Char 84400 Apt, SARL immatriculée au RCS d'Avignon sous le numéro de SIREN 838 329 340, représentée par toute personne habilitée.

Le terme « Client » désigne :

- le client professionnel ayant signé un contrat, devis ou bon de commande pour la prestation ;
- le client particulier ayant signé un devis ou accepté les conditions financières de la prestation par courrier électronique.

Les prestations proposées par le Prestataire sont consultables sur le site <https://www.laterreentete.fr/> et peuvent faire l'objet de personnalisation si nécessaire. Les informations concernant le public, le nombre et l'âge des participants, la date, l'horaire, la durée et le lieu de la prestation sont fournies par le Prestataire au Client lors d'échanges et repris dans le mail ou le devis.

Des demandes de modifications de dernière minute formulées par le Client ne seront pas forcément acceptées par le Prestataire qui demandera la signature d'un nouveau devis le cas échéant.

Aucun livrable n'est fourni par le Prestataire au Client sauf cas de demande particulière de rédaction d'un livrable référencée et chiffrée dans le devis.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Prestataire, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite modification.

Article 2 – Prix

Le Client reconnaît avoir pris connaissance du contenu des prestations et du tarif de celles-ci.

Pour un client professionnel, le prix est défini dans le cadre du contrat, du devis ou du bon de commande. Pour les clients particuliers, le prix est formulé par mail ou par l'intermédiaire d'un devis.

La TVA est non applicable selon l'article 293 B du Code général des impôts.

Article 3 – Réservation

La prestation est entendue pour un public et un nombre de participants fixés lors de la commande. Le Prestataire se réserve la possibilité de refuser un ajout de participants non prévus initialement. Les lieux, dates, horaires et durées des prestations sont fixées d'un commun accord avant signature du devis.

La prestation est définitivement réservée suite à la réception par le Prestataire du devis signé ou d'un bon de commande signé dans le délai de validité du devis. Dans le cas d'un client particulier, la réservation peut également être validée par l'envoi d'un mail d'acceptation des conditions financières.

La signature du devis ou du bon de commande ou l'acceptation par mail engagent les deux parties.

Article 4 – Conditions d'annulation

4.1 – Annulation sans frais

L'annulation sans frais n'est possible que dans les cas suivants :

- accord mutuel entre les parties,
- force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil,
- fermeture de l'établissement du Client professionnel ou du Prestataire
- impossibilité d'accéder au site externe (fermeture préfectorale du massif forestier, accès fermé pour travaux, fermeture administrative du site, etc.).
- conditions météorologiques rendant la prestation impossible ou présentant un danger pour les participants, notamment dans le cas de vigilances définies par Météo France pour le département concerné ou de phénomènes imprévus de type fortes pluies, vent violent ou importantes chutes de neige.

Droit de rétractation pour le Client particulier : conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Pour exercer ce droit, le Client doit informer le Prestataire de sa décision de se rétracter au moyen d'une déclaration claire (par exemple, lettre envoyée par courrier électronique) avant l'expiration du délai de rétractation.

4.2 – Annulation par le Client

Toute demande d'annulation hors des cas précédents doit être envoyée par courrier électronique. C'est la date de réception de ce message qui sera retenue pour le calcul des frais d'annulation :

- 30% du montant total du devis pour une annulation entre 90 et 31 jours avant la prestation ;
- 50 % du montant total du devis pour une annulation entre 30 et 7 jours avant la prestation ;
- 100 % du montant total du devis pour une annulation à moins de 7 jours de la prestation.
- A cela s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des frais de transport et d'hébergement non remboursables déjà engagés sur présentation de justificatifs.

4.3 – Annulation par le Prestataire

Si le Prestataire se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation (maladie, accident, circonstances exceptionnelles), le Client sera informé dans les meilleurs délais. Il aura alors le choix entre :

- le report de la prestation à une date ultérieure convenue d'un commun accord ;
- le remboursement intégral des sommes versées.

Aucune indemnité complémentaire ne sera due par le Prestataire, sauf faute avérée de sa part.

Article 5 – Modalités de paiement

Date limite de paiement : 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte pour paiement anticipé.

Le taux des pénalités de retard applicable est de trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur, calculé depuis la date d'échéance jusqu'au complet paiement du prix. Il sera en outre appliqué une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Article 6 – Responsabilité et assurance

Le Prestataire est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages pouvant survenir dans le cadre de ses prestations.

Le Client reste responsable de l'encadrement et de la surveillance des participants mineurs et majeurs pendant toute la durée de la prestation. Il s'engage à signaler au prestataire, avant le début de l'intervention, toute situation particulière concernant un ou plusieurs participants (handicap, allergie, besoin spécifique, etc.).

Article 7 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques, documents, présentations et contenus créés par le Prestataire restent sa propriété exclusive. Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins autres que celles prévues dans le cadre de la prestation est interdite sans autorisation écrite préalable.

Article 8 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le Prestataire est amené à collecter et traiter des données personnelles relatives aux représentants et contacts professionnels du Client (notamment nom, prénom, fonction, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone).

Ces données sont traitées pour les finalités suivantes :

- gestion de la relation contractuelle et commerciale ;
- exécution des prestations ;
- facturation et obligations comptables ;
- gestion des demandes et réclamations ;
- prospection commerciale B2B, le cas échéant.

Les traitements reposent sur :

- l'exécution du contrat ;
- le respect d'obligations légales ;
- l'intérêt légitime du Prestataire à développer et sécuriser son activité.

Les données sont destinées exclusivement au Prestataire et, le cas échéant, à ses propres prestataires techniques ou administratifs strictement nécessaires à l'exécution des prestations, soumis à une obligation de confidentialité.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, augmentée des durées légales de conservation applicables.

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à : contact@laterreentete.fr.

Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 9 : Cas de force majeure

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

- survenance d'un cataclysme naturel ;
- tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc. ;
- conflit armé, guerre, conflit, attentats ;
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez le Prestataire ou le Client ;
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, services publics, etc. ;
- injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo) ;
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

Si la durée de l'empêchement excède 10 jours ouvrables, les parties devront se concerter dans les 5 jours ouvrables suivant l'expiration du délai de 10 jours ouvrables pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou s'arrêter.

Article 10 – Droit applicable et litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable :

- lorsque le Client est un professionnel, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social du Prestataire ;
- lorsque le Client est un particulier, les règles de compétence territoriale légales s'appliqueront.